



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 11 février 2019

Président : Bernard COURRIER

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 11 Février 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 15, 16 et 17 Février 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 11 Février 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 18 Février 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 22,23 et 24 Février 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 01,02 et 03 Mars 2019.

CONSTITUTION DU CALENDRIER SAISON 2019/2020

La réunion de constitution du calendrier de la saison prochaine devait se tenir au siège du District le samedi 27 avril 2019 à 9h30 mais ceci ne sera pas possible.

En effet, nous ne pourrons pas avoir connaissance de certaines dates importantes en provenance de la FFF, donc de la LAURA Foot... Une nouvelle date sera choisie dès que possible et vous sera transmise par voie de PV.

REUNION CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Sur proposition d'Arsène MEYER, Président Délégué de notre district, et devant le nombre important d'appels téléphoniques concernant les nouvelles règles de montées/descentes dans les championnats régionaux Jeunes, une réunion d'information a été organisée le jeudi 7 février dernier avec des représentants de la Commission Sportive et des Compétitions.

Les clubs dont les équipes D1 des championnats U15, U17 et U20 sont en position actuelle de montée potentielle en Ligue ont été accueillis au siège du district.

Les nouvelles règles leur ont été précisées et il a été répondu à toutes leurs questions sur le sujet.

Il apparaît que cette réunion était plus que nécessaire et les participants sont repartis bien informés et rassurés...

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.



➡ ATTESTATIONS D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

➡ FMI

Information publié le 25/01/2019 sur le site Internet du District : Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté. Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de Coupes. Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule F : Match n° 20934108 du 25/01/19 : Cs Meginand 5 / Us Des Monts 5

U18 Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21185627 du 26/01/19 : Ent. Sevenne-Mornant 1/ As Saint Martin en Haut 1

SENIORS Féminines D1 à 8, poule B : Match n° 21185063 du 27/01/19 : Us Millery Vourles 1/ Chaponnay Marennes 2

SENIORS Féminines D1 à 8, poule B : Match n° 21185064 du 27/01/19 : Montrottier A 1 / As Manissieux 1

SENIORS Féminines D1 à 11, poule B : Match n° 21187353 du 27/01/19 : Fc Limonest Saint Didier 1 / Fc Menival

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule A : Match n° 20933443 du 18/01/19 : As Rhodanienne 5 / Av. S. Genas Azieu 5

VETERANS, poule B : Match n° 20933574 du 18/01/19 : Asc Jons 5 / Am. S. Toussieu 5

VETERANS, poule F : Match n° 20934107 du 18/01/19 : Ent. Fcso69-Fc Andeo 6 / Fc Rhone-Sud 5

U20 D1 : Match n° 20487149 du 19/01/19 : Fc Vaulx En Velin 2 / Fc De Limonest 2

SENIORS D5, poule E : Match n° 20932173 du 20/01/19 : Gs Chasse 2 / Muroise Foot 2

➡ FORFAITS

VETERANS, poule F : Match n° 20934131 du 01/02/19 : Us Des Coteaux Lyonnais 5 / Fc Rhone -sud 5

Forfait du Fc Rhone-Sud

U18 Féminines D1 à 8, poule B : Match n° 21185699 du 02/02/19 : Cs Lagnieu 1 / As Craponne 1

Forfait du Cs Lagnieu

SENIORS Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21185005 du 03/02/19 : Ef Couzon-Rive Droite 1 / Vaulx Olympique 1

Forfait de Vaulx Olympique

U20 D3, poule E Niveau 2 : Match n° 21222084 du 09/02/19 : Cs Meginand 2 / Fc Franc-Lyonnais 1

Forfait du Fc Franc Lyonnais

U17 D4, poule B Niveau 1 : Match n° 21221179 du 09/02/19 : Et. S. Lierguoise 2 / Mda Foot 2

Forfait de Et. S. Lierguoise



SENIORS Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21185010 du 10/02/19 : Pays de l'Arbresle 2 / St. Amplepuisien 1

Forfait du Pays de l'Arbresle

SENIORS D4, poule E : Match n° 20458663 du 10/02/19 : Sud Lyonnais F 2013 3 / La Verpilliere 2

Forfait de La Verpilliere

SENIORS D4, poule E : Match n° 20458667 du 10/02/19 : Es Saint Priest 2 / As Diemoz 2

Forfait de As Diemoz

Forfait Général

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors :

En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5.

Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4.

Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée :

Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

HOMOLOGATION TOURNOIS

522795 FC TERNAY – U11 le 23/02/19

504254 UODL TASSIN – U9 le 24/02/19

549463 RHONE SUD FC – U11 le 24/02/19

517431 U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD – U13 le 03/03/19

516533 CRV / LOSC – U11 le 16/02/19

533363 ENT.S. ST PRIEST – U11 le 02/03/19 U13 le 03/03/19